Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 22180

Intitulé

MASTER : MASTER à finalité professionnelle - Droit, Economie, Gestion - Mention : Droit économique et des affaires - Spécialité : Juriste du sport

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur,	Président de l'université Nice Sophia Antipolis,
Université Nice Sophia Antipolis	Recteur de l'académie de Nice
Modalités d'élaboration de références :	
CNESER	

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master II Droit économique et des affaires Spécialité « Juriste du sport » forme des juristes de haut niveau capables de travailler au sein de la direction juridique d'une entreprise (club, fédération sportive) ou d'une administration, comme d'exercer la profession d'avocat ou d'agent sportif.

Intégrée au sein d'une mention générale de droit des affaires, la formation fait des diplômés des juristes polyvalents, qui maîtrisent l'ensemble des connaissances techniques relevant du champ du Droit des affaires et sont capables de les appliquer dans le secteur d'activité particulier qu'est le sport.

La personne diplômée peut exercer les activités suivantes :

Conseiller juridiquement une entreprise, une administration, une personne physique dans le cadre de son activité sportive professionnelle ou non

Assister la mise en œuvre de projets

Travailler au sein du service juridique d'une entreprise

Analyser les principaux risques juridiques d'une activité, d'un projet

Vérifier la faisabilité de projets

Préparer un dossier en vue d'une plaidoirie

Suivre un contentieux devant une commission fédérale, une juridiction étatique, une institution de conciliation ou d'arbitrage

Préparer une négociation avec les clients

Concevoir un contrat nécessaire à une activité économique

Compétences clés :

Dialoguer de façon compétente avec les clients

Assister et participer à une négociation

Procéder à la veille juridique et mettre à jour des actes ou formulaires

Rédiger et vérifier un acte juridique

Analyser un contrat en anglais

Rédiger les principales clauses d'un contrat en anglais

Analyser une situation concrète et identifier les risques juridiques associés

Rédiger une consultation juridique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les diplômés peuvent exercer leur activité dans le secteur du sport. Quelques exemples seront ici donnés à titre indicatif de structures et organisations concernées :

Fédérations sportives nationales et internationales

Organisations internationales (AMA, UNESCO, Conseil de l'Europe...) et nationales (AFLD,ARJEL...) exerçant une activité dans le domaine du sport

Entreprises de distribution d'articles de sport

Clubs professionnels et amateurs

Professions indépendantes (avocat, agent sportif...)

Les titulaires du diplôme peuvent exercer dans les emplois suivants :

Avocat

Juriste en entreprise privée ou publique

Juriste en collectivité publique, territoriale ou administration

Agent sportif

Juriste en organisation internationale

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1902: Collaboration juridique

K1903 : Défense et conseil juridique

H1102 : Management et ingénierie d'affaires

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

L1303: Promotion d'artistes et de spectacles

Réglementation d'activités :

L'activité d'avocat est soumise notamment à l'obtention du CAPA (Certificat d'aptitude à la profession d'avocat).

L'activité d'agent sportif est soumise notamment à la détention d'une licence délivrée par une fédération délégataire.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont les Unités d'Enseignements décrites dans la liste ci-après.

Ces unités peuvent être acquises par la formation ou la validation des acquis (VAE)

Le master se compose de deux semestres de master 1 et deux semestres de master 2.

La formation du MII se déroule dans le cadre des UE suivantes :

UE1 : Socle commun (Technique contractuelle, Anglais des affaires, Contentieux des affaires

UE2 : Cours obligatoires (Institutions et sources du droit du sport, Contentieux du sport, Financement du sport, Statut juridique du sportif...)

UE 3:3 options à choisir (Droit des sociétés approfondi, Droit de la distribution, Droit social approfondi, Droit des assurances

UE 4 : Initiation à la recherche (Ateliers de recherche, Conférences, Règlementation de la profession d'agent sportif et du transfert des joueurs)

UE 5 : Stage et Mémoire

L' UE 1 fait l'objet d'un contrôle sous forme d'un examen écrit.

Les UE 2 et 3 font l'objet d'un contrôle sous forme d'un examen écrit, oral ou de notation continue.

L'UE 4 est notée en contrôle continu.

Le stage tient une place fondamentale dans la formation. Il s'agit d'un stage obligatoire de 3 mois minimum à 6 mois. Ceci permet une formation professionnelle et un stage abouti favorables à une embauche. Le stage peut se faire en France ou à l'étranger. L'année se termine par la soutenance d'un mémoire de recherche, sur un sujet pratique lié au stage, qui permet l'analyse en profondeur d'une question de droit actuelle.

Une formation en alternance peut se substituer au stage dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. L'organisation des cours pendant l'année universitaire permet en effet de dégager des journées sans enseignement où l'étudiant peut être à la disposition d'une entreprise.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé sans limitation de durée.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
En contrat d'apprentissage	X	Si l'ingénierie pédagogique le permet.
Après un parcours de formation continue	X	ldem statut d'étudiant
En contrat de professionnalisation	X	ldem statut d'étudiant
Par candidature individuelle	X	Possible pour tout ou partie du diplôme par VES ou VAP.
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé d'enseignants - chercheurs et professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Χ
Accessible en Polynésie Française		Χ

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux accréditations de l'Université de Nice à délivrer les diplômes nationaux n° 20080939

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Le décret N°2013-756 du 19/08/2013 articles R.613-33 à R.613-37.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Statistiques d'insertion disponibles auprès de l'observatoire de la vie étudiante (UNICEPRO~OVE). http://unice.fr/unicepro/enquetes-et-statistiques/

Autres sources d'information :

Université Sophia Antipolis (Nice) (UNS) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes (06) [nice]

Université de Nice Sophia-Antipolis

Lieu(x) de certification :

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes (06) [NICE] Faculté de Droit et Science politique, Avenue du Doyen Louis Trotabas, 06050 NICE CEDEX 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de Droit et Science politique, Avenue du Doyen Louis Trotabas, 06050 NICE CEDEX 1

Historique de la certification :